



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Economie et finances : école des douanes

Question orale n° 1185

## Texte de la question

M. Christian Vanneste appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget sur la délocalisation de l'école des douanes actuellement implantée à Neuilly-sur-Seine. En effet, le comité interministeriel d'aménagement du territoire réuni à Troyes le 20 septembre 1994 choisissait pour ce faire, la ville de Tourcoing. À de nombreuses reprises le ministre a confirmé cette décision en précisant qu'il n'était pas dans les intentions du Gouvernement actuel de revenir sur une décision du gouvernement précédent. Des contraintes budgétaires avaient empêché la réalisation de cette opération pour l'année 1996 et il est désormais acquis que le coût de cette délocalisation se fera grâce à un portage financier par l'intermédiaire d'une société d'économie mixte ; portage, qui viendra en complément de la cession de l'école de Neuilly. Alors que le prochain comité interministeriel d'aménagement du territoire devrait déterminer le calendrier de mise en œuvre de cette opération, il lui demande de bien vouloir lui indiquer la date à laquelle aura lieu la signature de la convention entre l'État et la ville de Tourcoing ratifiant la délocalisation de l'école des douanes de Neuilly à Tourcoing.

## Texte de la réponse

M. le président. M. Christian Vanneste a présenté une question n° 1185.

La parole est à M. Christian Vanneste, pour exposer sa question.

M. Christian Vanneste. Ce que nous appelons le « versant nord-est », qui est en fait l'agglomération Roubaix-Tourcoing, souffre, entre autres, d'un taux de chômage particulièrement élevé, avec des pointes de 30 % à Roubaix, de 25 % à Tourcoing et une moyenne de 16 %.

En outre, située entre la dynamique région de Lille et le Hainaut belge, éligible à l'objectif 1, elle n'a pas, elle, été éligible, car elle ne répond pas aux critères européens.

C'est la raison pour laquelle, dès décembre 1993, nous avons entamé des démarches, notamment auprès de Daniel Hoeffel, afin d'obtenir des compensations. Ce fut fait, en septembre 1994, lorsque le CIAT de Troyes décida la délocalisation de l'École nationale des douanes de Neuilly à Tourcoing.

Il n'était pas difficile de justifier cette décision. Tourcoing est une ville frontalière ; elle se trouve à proximité des grands ports de l'Europe du Nord, et aussi, malheureusement, sur l'autoroute de la drogue, vers la Hollande.

Voilà pourquoi cette délocalisation était une bonne décision.

Elle présentait, en outre, pour l'agglomération de Tourcoing, deux avantages. D'abord, la présence permanente de 120 emplois et d'environ 300 personnes - élèves, stagiaires étrangers. Mais surtout, elle constituait un symbole fort pour une agglomération qui se sentait délaissée ; l'État montrait qu'il voulait redorer son blason.

Nous sommes donc inquiets de voir que, depuis deux ans, les budgets ne prévoient pas cette délocalisation.

Techniquement, c'est possible puisque, compte tenu de la vente de l'École nationale des douanes de Neuilly, il manque environ 40 millions. Bien sûr, ce n'est pas aux collectivités territoriales de les apporter. Sinon, la compensation n'existerait plus. En revanche, elles proposent un portage par une société d'économie mixte.

À quelle date l'État prendra-t-il effectivement la décision et quand signera-t-il la convention lui permettant de reprendre à son profit les terrains que lui abandonne bien volontiers la ville de Tourcoing ?

Ces terrains étaient consacrés jusqu'à présent à la construction d'une maison de retraite. Cela ne s'est pas fait.

Ils sont en plein centre-ville. Ce sont les meilleurs terrains que l'on peut trouver. Il serait dommage qu'ils demeurent gelés encore longtemps alors qu'un si beau projet peut y voir le jour.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.

M. Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Monsieur le député, le Gouvernement est tout à fait conscient des difficultés que rencontre votre agglomération.

Ainsi que vous l'avez rappelé, le projet de délocalisation à Tourcoing de l'École nationale des douanes de Neuilly a été arrêté par le comité interministeriel pour l'aménagement du territoire réuni à Troyes le 20 septembre 1994. Vous avez évoqué vos négociations et vos relations de l'époque avec M. Daniel Hoeffel.

Le conseil municipal de Tourcoing a exprimé son adhésion à ce projet en votant, le 26 janvier 1995, la cession gratuite au profit de l'État de l'emprise nécessaire à la construction.

Le Gouvernement n'a jamais eu l'intention de revenir sur la décision de principe prise en 1994, qui s'inscrit en effet pleinement dans le cadre de l'effort de délocalisation que poursuit le ministère de l'économie et des finances depuis plusieurs années.

Pour autant, la seule volonté ne suffit pas. Encore faut-il pouvoir disposer des crédits nécessaires à la réalisation d'une opération de cette taille.

Vous comprendrez bien que le contexte budgétaire actuel conduit malheureusement à différer le lancement d'un projet dont les modalités financières ne sont d'ailleurs pas encore totalement arrêtées mais dont le coût global peut être évalué entre 100 à 120 millions.

Cela dit, en dépit des contraintes, il y a bien une volonté de réaliser cette délocalisation, et vous aurez l'occasion de le vérifier. J'ai bien noté la possibilité d'un portage financier dans le cadre d'une société d'économie mixte.

M. le président. La parole est à M. Christian Vanneste.

M. Christian Vanneste. Je vous remercie, monsieur le ministre, de cette réponse qui me satisfait presque pleinement puisque vous m'avez indiqué que la volonté de l'État était intacte. Il convient maintenant de la traduire en actes, notamment en signant la convention qui permettra à la ville de Tourcoing de laisser ces terrains à l'État.

## Données clés

**Auteur :** [M. Vanneste Christian](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1185

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 novembre 1996, page 7207

**Réponse publiée le :** 27 novembre 1996, page 7528

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 novembre 1996